ARRÊTÉS

ASSERAC
DE TERRE ET DE MER

Commune d'Assérac

Département de Loire-Atlantique

ARRETE PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 2ème CLASSE AU TITRE DE L'ANNEE 2025

Arrêté n°66/RH/2025

Le Maire d'ASSERAC,

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L522-1 à L522-7, et L522-23 à L522-31,

Vu le décret n° 2016-596 du 22 mars 2010 modifié fixant la durée de carrière applicable à ce grade,

Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 modifié fixant l'échelle indiciaire applicable à ce grade,

Vu le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,

Vu la délibération du 3 mars 2010 fixant les ratios d'avancement de grade à 100 %, prise après avis du comité technique paritaire,

Vu les lignes directrice de gestion de la collectivité fixées en date du 14 décembre 2021 après avis du comité technique,

ARRÊTE :

Article 1 : Est inscrit sur le tableau d'avancement au grade d'adjoint d'animation principal 2ème classe, **par ordre de mérite**, établi au titre de **l'année 2025**, le fonctionnaire suivant :

Nom et prénom	**Situation actuelle grade – échelon** (si examen professionnel, préciser la date)	**Promouvable à la date du**
1- Céline BARRAIS	Adjoint d'animation - échelon 8	01/01/2025

Article 2 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- adressé au Président du Centre de Gestion de Loire-Atlantique,
- notifié à l'intéressée

Fait à Assérac,
Le 28/04/2025
Le Maire, Joseph DAVID

MAIRIE d'ASSERAC
R.F.
44410

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours hiérarchique préalable exercé dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, éventuellement suivi d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes, dans un délai de deux mois à compter, soit de la réponse de l'administration, soit de la décision implicite de rejet de cette dernière.

Notifié le . . . . . .

Mod. 540332 03/22 Fabrègue Entreprise labélisée IMPRIM'VERT